



Grandvillers Aux Bois - Beaupuits

Bulletin Municipal - Mai 2018

Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Après un hiver plutôt humide et avec le retour des beaux jours, nous sommes tous impatients de pouvoir profiter à nouveau de nos jardins et de notre campagne, que nous souhaitons tranquille et conviviale.

Avril est traditionnellement le mois pendant lequel les collectivités votent leur budget et prévoient leurs investissements de l'année. Le conseil municipal a reconduit les mêmes taux pour les taxes d'habitation et les taxes foncières.

Coté investissements, après la fin des travaux de sécurisation de la rue du Bois de Coupelle et la création d'un columbarium dans le cimetière de Beaupuits, l'accessibilité des bâtiments publics (église, mairie, école et salle des fêtes) va se faire, avec notamment un réaménagement des sanitaires de la salle des fêtes.

Notre commune participe également à travers le syndicat scolaire à la construction d'un accueil périscolaire et d'une cantine à coté de l'école de Bailleul le Soc

Je vous laisse découvrir ce bulletin et avec les conseillers municipaux, nous serons heureux de vous retrouver pour un moment de souvenir et de convivialité le 8 mai prochain au cimetière de Beaupuits à 11h et nous vous invitons à vous inscrire nombreux à notre traditionnel voyage communal.

Tous ensemble, nous pouvons faire que les notions de pays, de ruralité et de lien social ne soient pas que des concepts mais deviennent des réalités.

Bertrand Candelot

Les échos du conseil

Budget 2018 : Le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2017 et a voté le budget 2018.

Le maire a proposé un maintien des taux de prélèvement qui a été voté à l'unanimité. La part communale de la taxe d'habitation et de la taxe foncière bâtie et non bâtie n'augmentera donc pas cette année. Pour rappel, les taux sont les suivants : 11,20% pour la taxe d'habitation, 20,36% pour la taxe sur le foncier bâti et 44,30% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Il est à noter que la commune n'a pas la main sur les bases dont l'augmentation est décidée par les services fiscaux.

En matière de travaux, de nombreux chantiers pour la mise en accessibilité des bâtiments publics vont être achevés en 2018 ; ainsi l'école, la mairie, les églises et la salle de fêtes répondront aux nouvelles normes, les travaux se chiffrent à 75 000 € TTC.

Les accotements ont été dégagés entre Grandvillers aux bois et Moyenneville par le conseil Départemental.

Comme tous les ans une grande partie de notre budget est consacré à la scolarisation de nos enfants, nous reversons cette année 77 480 € au syndicat scolaire. Un nouveau bâtiment avec une cantine et un accueil périscolaire flambant neuf est en train d'être construit à Bailleul. Sa livraison est prévue pour la rentrée prochaine. C'est au total 1,65 millions d'euros qui seront investis par les 4 communes subventionné au trois quarts par l'Etat, la Région et le Département. Nous espérons ainsi que davantage de familles feront le choix de scolariser leurs enfants dans nos communes, car ces dernières années, nombreux sont les enfants à être scolarisé hors de notre regroupement.

Réfection de Chaussée RD36 : Le Département va réaliser des travaux sur la RD36 entre Estrées Saint Denis et la sortie de Grandvillers aux Bois côté Cressonsacq à partir de la mi-mai pendant un mois. La couche supérieure va être retirée et un nouvel enrobé posé. L'essentiel des travaux aura lieu de nuit entre 20h et 6h. Des fermetures avec mise en place d'une déviation sont à prévoir.

Columbarium : Six concessions, un espace de dispersion et une stèle jardin du souvenir ont été aménagés dans le coin sud-est du cimetière de Beaupuits. Les travaux ont été réalisés par la société SBT Columbariums et le chemin d'accès aménagé par Bertrand Candélot. Les tarifs des concessions sont à l'étude et seront communiqués très prochainement.



Informations

◆ Travaux de bricolage ou de jardinage, respectez les bons horaires

Un arrêté préfectoral fixe la règle en la matière pour les particuliers : les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants



- les jours ouvrables : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Pour bien vivre ensemble, respectons ces horaires.

◆ Reprise de la collecte des déchets verts au porte à porte

Le ramassage a lieu le mardi. La saison de collecte s'étale du 16 avril au 3 août et du 3 septembre au 26 octobre.

La collecte du mardi 1er mai est reportée au samedi 5 mai.

Les déchets doivent être présentés uniquement dans les sacs spécifiques disponibles gratuitement en mairie. Sont acceptés les tontes, les feuilles mortes, les fleurs et plantes fanées, les tailles et petits branchages.

Les déchets et branchages plus volumineux peuvent être déposés en déchetterie toute l'année.

Nous vous rappelons également que les feux de jardins sont interdits dans tout le département.



◆ Fête des Grand-Mères

Dimanche 4 mars, l'association Familles Rurales a offert aux anciens du village une belle après-midi conviviale à l'occasion de la fête des grand-mères. Un orchestre local est venu animer cette belle journée.



À vos agendas

7 MAI À 18H30, RÉUNION VOISINS VIGILANTS :

Une réunion d'information pour les voisins vigilants aura lieu à la salle des fêtes de Rouvillers. Les personnes souhaitant faire partie du dispositif sont invitées à venir se présenter à cette occasion.

COMMEMORATION DU 8 MAI :

Comme tous les ans, nous nous retrouverons à 11h au cimetière de Beupuits puis nous nous rendrons à la salle polyvalente de Grandvillers aux Bois pour le vin d'honneur.



21 MAI : VIDE GRENIER

Un vide grenier est organisé par le Comité des Fêtes à Grandvillers aux Bois. Buvette et restauration sur place. Renseignements et réservation auprès de Frédéric Blanchot (06 24 85 02 83).

17 JUIN : VOYAGE COMMUNAL

Cette année, la commune invite ses habitants au parc « Plopsaland » situé en Belgique à 20km de Dunkerque.

Le départ en car aura lieu à 8h et le retour est prévu vers 20h.

Le voyage en car et l'accès au parc sont offerts par la municipalité.

Inscription obligatoire avant le 25 mai 2018.

Pensez à vous munir de votre carte d'identité ou de votre passeport.



DU COTÉ DES ASSOCIATIONS :

Comité des Fêtes :

21 mai : vide grenier
2 juin : concours de pétanque
1er Juillet : Journée pêche
14 Juillet : Repas

Club des retraités :

Lundi 28 mai à 14h
25 Juin à 12 h : Repas

Retrouvez encore plus d'informations sur le site internet de la commune

www.grandvillersauxbois-beupuits.fr

MAIRIE DE GRANDVILLERS AUX BOIS :

1, Rue du Calvaire

Téléphone : 03 44 41 07 27

E-Mail : mairie-gab@wanadoo.fr

Ouverture: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Permanence le lundi soir de 18h à 19h30.

Pendant les vacances scolaires, seule la permanence du lundi soir est assurée.